

ASSEMBLÉE NATIONALE

FIN DE VIE - (N° 288)

AMENDEMENT

N ° AS122

présenté par
Mme Tamarelle-Verhaeghe

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.